

Nous avons plusieurs beurreries et fromageries au Nouveau-Brunswick, et pour le bien de tout le pays, j'aimerais qu'il y en eût plus en exploitation. Il y a un de ces établissements dans mon comté, non loin de chez moi, et il fait une excellente besogne. A Moncton, il se trouve une fabrique coopérative qui approvisionne certaines parties des comtés de Kent, d'Albert et de Westmoreland. C'est une grande entreprise qui accomplit une œuvre digne d'éloges. Nous devrions encourager le plus possible l'industrie du beurre et du fromage dans toute la province. Je voudrais savoir si cette somme doit servir à encourager cette industrie, ou si elle ne servira qu'à rémunérer les inspecteurs du beurre qui parcourent le pays en tous sens.

L'hon. M. TOLMIE: L'an dernier la valeur de nos produits laitiers a été de 252,000,000 dollars, la plus forte dont fassent mention les annales du pays. La division de l'industrie laitière est sous la direction de M. J. A. Ruddick, qui est bien connu des intéressés par tout le pays et dont la réputation de spécialiste est universelle. Les résultats de cette année sont vraiment dignes d'éloge. Quant au travail accompli, je puis dire que nous entretenons à Finch (Ontario), un établissement pour la fabrication des produits laitiers dans les conditions ordinaires du commerce; je suis bien aise de déclarer que cet établissement, bien qu'il appartienne à l'Etat, rapporte un bénéfice.

Nous avons aussi des employés qui s'occupent de la création de sociétés de contrôle dans tout le Canada. Ainsi que la députation le sait, personne ne peut dire à vue de nez combien de lait une vache donne. Un cultivateur, même s'il est un connaisseur, peut bien souvent nourrir l'idée que ses meilleures vaches sont les plus grasses. Lorsqu'il tire parti de ces moyens de contrôle, il est en mesure de savoir avec quelles vaches il obtient les meilleurs résultats, et il peut mettre de côté avec avantage celles qui, à ses yeux, ne rapportent pas assez. Cette opération a rendu de précieux services à l'industrie laitière sur le continent, ainsi qu'en Europe, surtout au Danemark où on l'a mise en pratique partout. Là-bas, au Nouveau-Brunswick, nous avons des gens qui vont ici et là et encouragent la création de ces sociétés de contrôle des vaches laitières; M. Gaudet est du nombre. Les crémeries et les sociétés laitières sont sous la surveillance du gouvernement des différentes provinces.

Nous avons un classificateur du beurre dans le port de Montréal et nous avons cinq agents en Grande-Bretagne, qui est notre meilleure cliente pour les produits laitiers. Nous ne négligeons rien afin d'avoir la certitude que les produits laitiers que nous vendons en Europe sont de qualité supérieure. Ayant à soutenir la concurrence de pays comme le Danemark et l'Irlande, nous comprenons la nécessité de maintenir nos produits laitiers à un haut degré d'excellence, si nous voulons réussir. Au sujet du classement du beurre dans le port d'exportation, notre intention est de prendre des mesures afin d'augmenter la production et de perfectionner le travail.

Nous nous proposons aussi de nommer un démonstrateur d'instruction laitière, un employé qui parcourra le pays, allant d'un endroit à l'autre pour démontrer la valeur des produits laitiers, comme aliments, comparés à d'autres comestibles qu'on trouve d'ordinaire sur nos tables.

Cette personne fera des démonstrations et tiendra ou aidera à tenir des expositions de laitage en vue de fournir aux consommateurs les renseignements les plus complets quant à la valeur des produits de la vache. C'est un travail qui s'est poursuivi avec beaucoup de succès en d'autres pays. Les divers modes de fabrication sont aussi l'objet d'essais pratiques et d'investigations. Nous projetons de commencer le plus tôt possible à fabriquer certains fromages qui, à l'heure actuelle, s'importent couramment; des fromages qui sortent un peu de l'ordinaire, qui se paient très cher au Canada et qui peuvent se fabriquer en notre pays aussi bien qu'à l'étranger. Nous donnerons par là, nous en avons la conviction, un réel essor à l'industrie laitière.

Nous avons un service d'inspection des cargaisons à Montréal et à Halifax; nous veillons à l'application de la loi concernant le laitage et la margarine. Au cours de l'année dernière, il y a eu douze contraventions à la loi relative à la margarine et cent vingt-huit à celle du laitage; en 1919, le nombre en avait été de 8 et de 111, respectivement. Chaque jour nous publions des bulletins qui tiennent les producteurs pleinement renseignés sur l'état des marchés. Nous faisons des arrangements avec les chemins de fer pour aider les producteurs à se procurer un service de wagons réfrigérants. Le ministère dirige aussi un service de réfrigération à la faveur des subventions que l'on accorde, subventions qui font l'objet d'un autre article du budget et